

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Article 1 : Ce vide-greniers est réservé aux habitants domiciliés dans les quatre premiers arrondissements de Paris. Il est strictement interdit aux professionnels et commerçants. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription/l'installation aux personnes ne respectant pas ces critères.

Article 2 : Il n'y est autorisé que la vente d'objets personnels d'occasion, en bon état. **Les produits alimentaires (denrées et boissons), les contrefaçons sont interdits à la vente.** Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer tout objet jugé non conforme.

Article 3 : Il est mis à la disposition de l'exposant un stand de 2,50 m sur 1,50 m. Le marquage à la craie fixe les limites de chaque stand.

Article 4 : Le participant organise l'espace attribué à sa guise et les objets déballés demeurent sous sa responsabilité en cas de casse, de vol ou de tout autre préjudice

Il est interdit de diffuser de la musique sur les stands. **Il est interdit** d'accrocher quoique ce soit au mobilier urbain. **Aucune marchandise** ne doit être accolée au mur de l'église.

Article 5 : L'installation ne commence qu'à partir de 7 heures. Après déchargement, les véhicules doivent quitter la place car le stationnement des véhicules est strictement interdit.

Article 6 : Les mineurs participant à ce vide-greniers sont à tous moments placés sous la responsabilité exclusive de leur(s) parent(s).

Article 7 : Le remballage commence au plus tard à 18 h 30 pour être terminé à 19h. L'espace mis à disposition doit être débarrassé de tout objet, papier et déchet.

Article 8 : En cas d'intempéries, le vide-greniers ne pourra être annulé ; **il ne sera procédé à aucun remboursement.**



ADRAQH

Association pour la Défense des Riverains et l'Animation du Quartier des Halles

Régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901
Siège Social : 10 rue pierre Lescot – 75001 PARIS

17ème vide-greniers de printemps JACQUES CHAVONNET

SAMEDI 13 septembre 2025 de 8.30 à 18.30

***Place Joachim du Bellay
Autour de la fontaine des Innocents
Réservé aux habitants domiciliés dans les 4 premiers
arrondissements de PARIS***

Inscriptions le vendredi 12 septembre de 17.30 h à 19 h, place Joachim du Bellay à côté du restaurant five guys

Prix des stands de 2,50 mètres sur 1,50 mètre 20 €, 15 € pour les membres de L'A.D.R.A.Q.H.

Lors de l'inscription se munir d'une photocopie de sa carte d'identité (recto/verso) ou de passeport ainsi qu'une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Aucune inscription possible sans ces documents.

BULLETIN D'INSCRIPTION 13 septembre 2025

(A compléter en lettres majuscules)

NOM :

PRENOM :

E-MAIL:

TELEPHONE PORTABLE :

PAIEMENT Chèque* Espèces

* libellé à l'ordre de l' A.D.R.A.Q.H

J'atteste ne pas être un professionnel

Date :

Signature :

RECU D'INSCRIPTION 13 septembre 2025

(A présenter obligatoirement le jour du vide-greniers)



Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement et m'engage à en respecter les termes

Contact : sur le stand de l' A.D.R.A.Q.H le jour même à partir de 8 heures et jusqu'à la veille par mail :

adraqh.75001@gmail.com

J'atteste ne pas être un professionnel

J'atteste de ne pas avoir fait plus de 2 vide-greniers

Date :

Signature :